



Les Archers Montalbanais
Pôle Jeunesse
895, rue du Ramierou
82000 Montauban
n° tel 05 63 20 57 69
N° FFTA 11 82 215
archersmontalbanais@gmail.com
<http://archersmontalbanais.com>

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 30 JANVIER 2019
ET APPEL A CANDIDATURE

Vous êtes tous conviés à assister à l'**Assemblée Générale des Archers Montalbanais** qui se déroulera le **mercredi 30 janvier 2019, à 19h15 précises**, 65 avenue Marceau Hamecher, à Montauban.

Quelques précisions importantes:

Cette assemblée sera électorale. Vous trouverez ci-dessous les extraits du règlement et des statuts relatifs à l'élection du nouveau conseil d'administration.

Au cours de l'Assemblée Générale, il sera procédé, tous les 2 ans, à l'élection des membres du Conseil d'Administration. Le bureau convoque les membres et les informe de l'ordre du jour au plus tard dans les deux semaines qui précèdent l'Assemblée Générale.

Les membres éligibles désireux de faire acte de candidature doivent en informer un membre du Comité de Direction par écrit au plus tard une semaine avant la date de l'Assemblée Générale.

Est électeur tout membre actif âgé de seize ans au moins au jour de l'élection ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations.

Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.

Est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations. Elle doit jouir de ses droits civiques et politiques.

Ceux qui désirent faire acte de candidature sont invités à remettre leur demande écrite à un membre du comité directeur en main propre ou par courrier électronique au plus tard le mardi 22 janvier 2019.

Les statuts et le règlement intérieur sont en ligne sur le site du club.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale:

- Remerciements
- Rapport moral
- Rapport sportif
- Rapport financier
- Election du conseil d'administration
- Présentation du nouveau bureau
- Election des vérificateurs aux comptes
- Modification du règlement : élections tous les 2 ans – vérificateurs aux comptes
- Objectifs de la saison 2019
- Questions diverses

Le comité de direction :

Françoise Agneray, Pierre-Yves Henry, Mathias Voisin, Christian Carrière, Gilles Morize, Pascal Letellier



Procuration

Je soussigné(e) M., Mme :

donne procuration à Mme M :
afin de me représenter à l'Assemblée Générale des Archers Montalbanais du 30 janvier 2019.

date et signature :

